

ANNEXE 2021-030 à la Note d'information 2021-030
du 15 mars 2021
NOUVELLES MODALITES DE VISITE DES FAMILLES ET DES PROCHES
DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

MESURES BARRIÈRES À RESPECTER STRICTEMENT AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU ET DANS SES ESPACES EXTÉRIEURS

La campagne de vaccination contre la COVID-19 a remporté un véritable succès auprès des personnes installées au sein de la Résidence DEBROU. Elle leur offre, aujourd'hui, un niveau de protection très élevé vis-à-vis des formes graves de la COVID-19.

Face aux attentes fortes et légitimes des résidents, de leurs familles mais aussi des professionnels des établissements d'un « retour à la normale », il est proposé un allègement post vaccinal des mesures de protection au sein de la Résidence DEBROU.

Ces mesures s'accompagnent d'une vigilance renforcée de l'apparition de tout symptôme évocateur du virus et pourront être, à tout moment, remises en cause au regard de l'évolution de la pandémie au niveau local ou national ou encore de la détection d'un nouveau cas de contamination à la COVID-19 en interne.

Pour protéger les résidents,
Pour protéger les familles et les visiteurs,
Pour nous protéger tous contre la COVID-19,

- Dès l'entrée au niveau des parkings de la Résidence DEBROU, **le port d'un masque FFP1 (dit chirurgical) couvrant le nez et la bouche est obligatoire.**
- Sans masque FFP1, l'accès et la circulation au sein de la Résidence DEBROU sont strictement interdits.
- Il est strictement interdit de retirer son masque en tout temps et en tous lieux de la Résidence DEBROU (logement du résident, jardins, espaces communs, ...)
- En cas de température supérieure ou égale à 38 degrés, de symptômes, même bénins, de type fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat, de troubles digestifs, ou de test positif à la COVID-19, l'entrée au sein de la Résidence DEBROU est interdite.
- Dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, **le lavage des mains au moyen d'une solution hydro-alcoolique mise à votre disposition** au sein du hall d'entrée de la Résidence DEBROU est obligatoire et doit être renouvelée en tant que de besoin tout au long de votre présence.
- Tout visiteur est **tenu de renseigner et de signer le registre des entrées de la Résidence DEBROU mis à disposition** au sein du hall d'entrée au moyen de son propre stylo et de présenter la présente charte dûment signée (*que vous devrez avoir systématiquement avec vous*) à tout éventuel contrôle (Directeur, Cadre, Accueil, Infirmier,...).
- **Les visites auprès d'un résident faisant l'objet d'une mesure d'isolement et/ou d'un résident testé positif à la COVID-19 ne seront pas autorisées. Chaque situation sera étudiée au cas par cas.**
- **Au regard de la situation sanitaire nationale et locale, pour l'instant, si les visites au sein des logements sont à nouveau autorisées, il est strictement interdit de pénétrer dans les lieux communs** comme s'installer au sein des restaurants et salons, utiliser les salons familles, et tout autre équipement commun à l'intérieur.

→ S'agissant des sanitaires de l'établissement, seuls les WC femmes et hommes situés au rez-de-chaussée de l'établissement à proximité de l'accueil sont autorisés aux visiteurs. Par mesure de précaution, les toilettes du logement des résidents ne sont pas accessibles, ni celles des unités de vie à proximité des salons.

Pour utiliser les toilettes à l'accueil, il est toutefois demandé aux visiteurs :

- De vous laver les mains avant et après avoir utilisé les toilettes, au moyen de la solution hydro-alcoolique ou du savon mis à votre disposition ;
- De conserver votre masque à l'intérieur des toilettes ;
- De procéder à la désinfection du siège des toilettes avant et après son utilisation, au moyen de papier à usage unique et du produit désinfectant mis à votre disposition ;
- De ne jeter le papier ayant servi à la désinfection du siège des toilettes que dans la poubelle, et non dans la cuvette des toilettes ;
- De procéder à la fermeture du couvercle des toilettes avant de tirer la chasse d'eau ;
- De laisser les toilettes dans un parfait état de propreté.

→ **Toute personne s'engage** : à ne pas serrer des mains, à ne pas embrasser (y compris les résidents), à utiliser des mouchoirs à usage unique, à se laver les mains très régulièrement au moyen de solution hydro-alcoolique ou de savon, à tousser et à éternuer dans son coude, à garder une distance de sécurité entre deux ou plusieurs personnes, à se protéger la bouche, le nez et les yeux de tout éventuel postillon ou toute autre projection.

→ Pour protéger les résidents et le personnel, l'apport de nourriture, de boisson ou tout autre objet, fleurs ou mobilier à l'intérieur de l'établissement est soumis à une mise en « quarantaine obligatoire » de 24 heures, actuellement en vigueur, et qui demeure applicable pour tous les objets qui devront être déposés dans le sas de l'accueil.

→ **Les sorties hors de l'établissement (ex : sorties en famille) sont autorisées, sous réserve d'en faire la demande écrite auprès de Monsieur le Directeur de la Résidence DEBROU.** Toutefois, au regard de la persistance d'un risque important, il est obligatoire de maintenir les dispositifs de sécurité même à l'extérieur (port obligatoire du masque FFP1 pour tous y compris le résident vacciné, désinfection régulière des mains, respect d'une distanciation physique de sécurité...).

Uniquement pour les résidents non vaccinés ou qui viennent de débiter le schéma vaccinal, au retour, il sera mis en place un strict confinement du résident, au sein de son logement, pour une durée de 7 jours, assorti d'un test RT-PCR à J+4 et à J+7 qui devront se révéler négatifs pour que l'isolement soit levé.

Pour rappel, l'accès à la Résidence DEBROU ne doit se faire que par l'entrée principale de l'établissement.

Le Directeur

A. ESSALHI



Résidence
DEBROU
VOTRE MAISON DE RETRAITE

Je soussigné(e) _____

Tèl : _____

Atteste avoir pris connaissance de la situation épidémique COVID-19 actuelle, en toute conscience des risques encourus sur ma santé, celle de mon parent ou proche, je m'engage à respecter strictement toutes les mesures barrières prescrites et rappelées au sein de cette charte.

NOM du résident

Date

Signature